

Urbanisme / Polémique sur les échafaudages du palais de justice de Bruxelles

Il faut tomber le corset métallique

L'ESSENTIEL

- Une génération entière n'a jamais vu le palais de justice sans échafaudages.
- Ils sont illégaux et doivent être retirés, clame la Région.
- Impossible sans risquer l'effondrement, répond la Régie des bâtiments.
- Débat sans fin.

L'ultimatum est arrivé à échéance mercredi : les échafaudages doivent être retirés du bas du palais de justice de Bruxelles. Ils sont illégaux, tant que le ministre-président de la Région, Charles-Philippe Liégeois, n'a pas ordonné leur démantèlement, sinon tout l'édifice risquerait de s'effondrer. Une grosse pierre bleue s'est d'ailleurs récemment détachée pour s'écraser sur le parking du côté des Marolles, heureusement vide à cette heure-là.



DEPUIS UNE GÉNÉRATION ENTIÈRE, le palais de justice est enfermé dans un corset d'échafaudages.

PHOTO: MINSIEUX/PHOTOMACH

Du côté de la coupole, les armatures métalliques sont toujours d'actualité : les travaux de restauration du haut de l'édifice se poursuivent. La Régie des bâtiments termine d'ailleurs une procédure

d'adjudication pour y installer des échafaudages complémentaires. Par contre, pour la partie inférieure du bâtiment, il en est tout autre. « Ils sont là depuis tellement longtemps, illustre Benoît Deje-

me, président de la commission bâtiment du palais, qu'une génération active entière n'a jamais connu le palais de justice sans échafaudages. » La ferraille fait désormais, et malheureusement, partie

du paysage, certaines structures sont rouillées ; il faut dire que cela fait près de 30 ans qu'ils encadrent la pierre.

Face à cet immobilisme, la Régie a décidé de faire bouger les choses. À l'époque, elle avait refusé d'octroyer à la Régie le permis nécessaire à son édification. Résultat, l'administration a donc mis la Régie des bâtiments en demeure de les enlever. Avec un ultimatum, afin d'éviter de reporter ce problème aux calendes grecques. Le délai expirait mercredi. Et tous jours rien. Pas de démontage en vue. La Régie, qui avait promis de trouver une solution pour août 2010, estime l'opération trop dangereuse : si l'on chève ce corset métallique, le palais risque de perdre d'autres pièces.

Face au dépassement du délai de démontage, le cabinet du ministre-président a envoyé un nouveau courrier à la Régie pour voir les suites qu'elle compte donner à cette affaire. « Sans réponse », nous dit-on au cabinet de Charles-Philippe Liégeois.

L'édifice de Poelaert risque de rester longtemps encore dans cet état de chantier permanent. ■

JEAN-PIERRE BORLEO

EN MARGE

Quel futur ?

Verdict, le 30

Le palais de Justice est un mammoth plutôt difficile à entretenir et à sécuriser. Que faire de l'édifice ? Telle est la question posée par la Régie des bâtiments qui a lancé, en juillet, un concours international d'idées sur le réaménagement de l'ouvrage de Poelaert, 188 dossiers ont été examinés. Deux catégories : soit on maintient l'activité judiciaire soit on propose une nouvelle affectation. Trois lauréats ont été retenus par catégorie. Les résultats seront présentés le 30 mars. Tous les projets seront visibles sur le net : www.brusselscourthouse.be